

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 JUIN 2014

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, J-Marie MORENVAL, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absente : Emilie BÉNÉCY : pouvoir à Roger AULAGNE

Secrétaire de séance : Sandrine LABAUME

Ouverture de la séance à 19 h

ORDRE DU JOUR :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN TANT QU'ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Après la mise en place du bureau électoral, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Une seule liste présentée par Michel RIEU : Liste Rieu pour les sénatoriales. Cette liste obtient l'unanimité des voix. Sont élus :

- 5 délégués : RIEU Michel – ALIBERT Françoise – GUÉRIN Gérard – BÉNÉCY Emilie – AUBERT Jacques
- 3 suppléants : MARQUIS Anne – MEDINA Hervé – GUYOT Elisabeth

ORGANISATION DU TEMPS ET DES RYTHMES SCOLAIRES

La commission scolaire a beaucoup travaillé sur la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014. Bien que nous soyons prêts, Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à un collectif de 40 communes s'opposant à la mise en place des rythmes scolaires. Il propose de prendre une délibération pour l'abrogation du décret du 24/01/2013 et le retrait du décret du 7/05/2014 et à défaut demandant que l'entrée en vigueur de la réforme de l'organisation du temps et des rythmes scolaires soit reportée à la rentrée de septembre 2015.

Accepté à l'unanimité.

ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT RHÔNE-AYGUES-OUVÈZE

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône Aygues Ouvèze dans son intégralité. Cette modification porte sur la rédaction des articles 2 et 6 ainsi que l'ajout d'un article 10 afin d'harmoniser les statuts avec

la législation en vigueur et de permettre à l'organe délibérant de déterminer le nombre d'autres membres composant le bureau.

Accepté à l'unanimité.

GRILLE DE RÉPARTITION DES AIDES DE LA CAF ET REVERSEMENT A LA COMMUNE DE TULETTE

Monsieur le Maire rappelle que pour les actions enfance jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales doit procéder au versement d'acomptes des prestations de services ordinaires relatives au fonctionnement des actions enfance jeunesse et au solde de la prestations de service enfance jeunesse pour l'année 2014. Pour effectuer ces versements, la CAF demande qu'une clef de répartition soit définie entre les communes concernées car elle ne peut effectuer le versement à une seule commune, même si celle-ci est porteuse de l'action initialement gérée par le SIVOM.

En conséquence M. le Maire propose de bien vouloir approuver la clef de répartition suivante qui correspond à la fréquentation constatée pour le centre de loisirs pour l'année 2013 à savoir : La baume de Transit : 13 %, Bouchet, 14 %, Rochegude : 28 %, Saint Restitut : 3,5 %, Suze la Rousse : 13,5 %, Tulette : 28 % et de bien vouloir approuver le reversement à la commune de Tulette de l'intégralité des sommes versées par notre commune au titre des actions enfance jeunesse.

Accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE L'ESTAGNOL

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de permis de construire sur des terrains situés quartier l'Estagnol, une cession gratuite à la commune s'impose afin d'élargir le chemin rural n° 77 dit chemin de l'Estagnol, adjacent. Cette cession a pour but de modifier l'assiette du chemin rural à 5 mètre de large pour des raisons de sécurité.

Accepté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association ENGLISH FUN sollicite la commune pour obtenir une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € afin de faire face aux dépenses de l'association.

Accepté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU SUR LE CHANTIER DE L'ÉCOLE

Afin que la Commune puisse se faire rembourser l'avance des frais d'électricité et d'eau potable sur le chantier de l'école, il est nécessaire de délibérer afin que l'entreprise RODARI rembourse cette avance à la Commune suivant relevé de facture et de sous-compteur.

Accepté à l'unanimité.

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE – 1^{ER} TRIMESTRE 2014-2015

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de l'année 2014, puisque le collège n'appliquera pas d'augmentation sur le prix du repas facturé.

Accepté à l'unanimité.

TARIF DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe que la commune de Suze la Rousse, appliquant la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 (sauf report à la rentrée 2015 autorisé par l'Etat), il est proposé de facturer aux familles concernées le temps d'activités périscolaires au tarif horaire de 0,80 euros.

Accepté à l'unanimité.

MODALITÉ D'APPLICATION DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Un agent ayant demandé la réduction de son temps de travail de 35 h à 30 h hebdomadaire, après débat il est proposé d'attendre la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 et de faire le point sur la fréquentation de la Bibliothèque le mercredi après-midi jusqu'en janvier 2015.

CRÉATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Deux agents sont susceptibles de bénéficier d'avancement de grade à compter du 1^{er} décembre 2014.

Afin de pouvoir nommer ces agents sur leur nouveau grade, il convient de créer les postes correspondants.

Il est proposé de créer 2 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2014 et de supprimer 2 postes d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2014.

Accepté à l'unanimité.

MODIFICATION D'UN POSTE SUITE A DÉPART EN RETRAITE

La décision est reportée à un prochain Conseil Municipal dans l'attente d'un complément d'informations.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler l'attribution à Madame Florence FAURE, comptable du Trésor Public) d'une indemnité de conseil au taux maximum.

Accepté à l'unanimité

TRAVAUX ÉCOLES – CANTINE – BIBLIOTHEQUE :CHOIX DE L'ENTREPRISE – LOT 8 (SERRURERIE)

Un appel d'offres dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancé le 19 novembre 2013 pour choisir les entreprises qui interviendront pour les travaux de réhabilitation des écoles et la construction d'une cantine scolaire et d'une bibliothèque. Le lot n° 8 (serrurerie) n'a obtenu aucune offre lors de l'appel d'offres initial.

Un nouvel appel d'offres a été relancé pour ce lot. La date limite de remise des offres était le 24/02/2014.

La commune a reçu une seule offre. La commission a étudié l'offre proposée par le maître d'œuvre et après négociation avec ce dernier propose à l'assemblée de valider le choix suivant :

N° lot	Descriptif du lot	Entreprise	Montant total HT de l'offre pour les 3 tranches
08	SERRURERIE	FMMB Les Structures Provençales	101 622,61 €

Accepté à l'unanimité.

DIVERS

- Il est demandé d'informer les associations Suziennes par courrier du nom des délégués du Conseil Municipal qui ont été désignés suite aux élections de mars 2014.
- Un conseiller municipal demande à ce qu'un compte rendu soit rédigé après chaque réunion de commission. Après débat, résultat du vote : 18 voix contre – 1 voix pour. Chaque élu peut obtenir en Mairie les informations après réunion de la commission.